



Légalisation du TIRAGE AU SORT pour l'entrée en licence : SÉLECTION RAMPANTE

Parce qu'elle défend le principe d'un service public national, démocratique et émancipateur, la CGT FERC Sup tient à exprimer très clairement son opposition à toute forme de sélection pour l'entrée à l'Université. Or, le tirage au sort pour l'entrée en licence est bien une forme de sélection, non avouée et non assumée.

En effet, c'est en s'appuyant sur la nécessité de sécuriser juridiquement les établissements qui ont pris l'habitude de contrevenir à la règle fondamentale du libre accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers, que la Conférence des présidents d'université (CPU) et le gouvernement organisent tranquillement l'introduction progressive de la sélection en licence. Exactement comme ils l'ont déjà fait pour la sélection en Master. L'hypocrisie est totale. L'augmentation des effectifs était largement prévisible.

Nous rappelons et réaffirmons que le BAC doit rester le premier grade universitaire, celui qui donne accès à l'enseignement supérieur, celui qui donne le droit à chaque bachelière et bachelier de pouvoir s'inscrire dans la formation et l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche de son choix. Ce sont les capacités d'accueil qu'il faut augmenter et, même s'il convient de continuer à travailler sur l'orientation et l'information des étudiant·e·s, ce sont de vrais moyens et de vrais postes de fonctionnaires titulaires que la communauté universitaire attend.

En donnant l'« autonomie » financière aux établissements et en la développant dans un contexte de restrictions budgétaires, les gouvernements successifs ont délibérément mis en difficultés financières les établissements qui révisent à la baisse leurs effectifs, leur champ de formation et les moyens mis à disposition des formations. En refusant, depuis des années, de donner des directives claires et fermes aux directions d'établissements, au prétexte de ne pas remettre en cause cette « autonomie », les gouvernements successifs ont donné aux directions d'établissements tous les moyens de s'affranchir des principes fondateurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour la CGT FERC Sup, le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit rester national et donner accès à un enseignement supérieur de haut niveau et de qualité au plus grand nombre, y compris aux 30 ou 40 000 étudiantes et étudiants qui arrivent en plus chaque année dans nos universités, sur l'ensemble du territoire, quelles que soient leurs origines sociales et géographiques.

La politique de restructuration et de concentration de l'enseignement supérieur et de recherche menée par le gouvernement, avec les mutualisations et regroupements de formations, la chasse aux doublons et les suppressions de filières, les objectifs d'économie d'échelle et bien d'autres effets pervers, ne permet déjà plus de répondre correctement à cet objectif.

Face à l'opposition de nombreuses organisations, le ministère avait été contraint de retirer *in extremis* le projet d'arrêté qu'il prévoyait de soumettre au CNESER en janvier 2017. Aujourd'hui, de manière précipitée et sans aucune consultation, il se contente d'une circulaire qui a toutes les apparences d'un bouclage en catastrophe de fin de quinquennat en mode sauve-qui-peut, avec un ministère sous influence et contrôle de la CPU.

La CGT FERC Sup refuse le chantage à la sécurisation des procédures qu'impose la CPU et n'accepte pas ce texte qui introduit encore un peu plus de sélection à l'entrée à l'université. C'est un facteur supplémentaire de développement de la ségrégation sociale. Nous demandons que cette circulaire soit annulée sans délai.

Montreuil, le 4 mai 2017